

REMISE EN CAUSE DES DIPLOMES NATIONAUX !

=

REMISE EN CAUSE DES QUALIFICATIONS À LA SNCF !



Ce que propose cette directive c'est une embauche à géométrie variable, en fonction des besoins de la direction de la SNCF ou du lieu géographique.

La Fédération Force Ouvrière des Cheminots et la Fédération FO de l'Education Nationale (FNEC) s'adressent aux cheminots, jeunes, parents et personnels de l'Éducation Nationale.

Les règles statutaires de la SNCF (texte RH 0292) sont claires, un jeune diplômé BAC plus 2 ou 3 est embauché comme attaché Technicien Supérieur, sur un grade d'agent de maîtrise avec possibilité de dérouler sur un poste de cadre.

Un courrier adressé, le 26 juillet à la directrice des ressources humaines de SNCF Réseau par le directeur général délégué

du Groupe Public Ferroviaire remet en cause un des piliers des règles statutaires de la SNCF.

Cette directive n°54 est claire. Prétextant une difficulté d'embauche, il y est inscrit noir sur blanc : «dans ce cadre, il est autorisé, à compter du 1er août 2016, sur le périmètre de SNCF RESEAU, de réaliser des recrutements sur des emplois de qualification B en correspondant à une formation de deux années après le baccalauréat, par dérogation aux dispositions susvisées du RH0292. Les principes de rémunération des attachés opérateur seront appliqués... Ce jusqu'à fin 2017, avec la possibilité de la proroger ».

Le MEDEF en rêvait, la SNCF l'a fait !

Pour les fédérations FO de l'Enseignement et des Cheminots, cette directive est inacceptable, c'est à la fois la remise en cause des diplômes nationaux (BTS, Licence...) et celle du statut des cheminots. Un diplôme national c'est l'assurance pour un jeune qui entre à la SNCF d'avoir le même déroulement de carrière quel que soit le métier ou le lieu géographique.

Contrairement aux assertions que certains ont avancées pour tenter de tromper les salariés pendant le débat sur le texte de la Ministre El Khomri, c'est bel et bien la logique de la loi Travail qui s'applique une fois de plus à la SNCF. Remise en cause des services publics, destruction de l'Education Nationale, loi Travail.

FO DIT NON ET ENCORE NON !